

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Entre nous soit dit 4

Suisse actuelles 5

Dossier 7
Salaires: l'égalité fantôme

Monde 14
L'ovaire-dose ?

Développement :
le temps des femmes

Enlèvements :
les mariées de la violence

Cantons actuelles 18

Cultur...elles 21

La poésie, travail de
la mémoire

Afrique : deux femmes
et des livres

Artisanat 24
Profession : relieuse

L'engrenage de l'égalité



L'égalité des salaires entre femmes et hommes est un objectif à plusieurs niveaux, comme le montre le rapport du Département fédéral de justice et police publié cet automne, et dont nous vous présentons une synthèse dans le cadre de notre dossier de ce mois (p. 7 à 13). En Suisse, comme dans de nombreux pays occidentaux (sans parler de la situation scandaleuse qui prévaut dans certains pays en développement), même le niveau le plus élémentaire — à travail de valeur égale, salaire égal — n'est pas atteint. Il faut donc viser

prioritairement sa réalisation. Mais cette formule simple ne doit pas masquer la complexité du problème.

A travail de valeur égale, salaire égal : les entorses directes à ce principe, inscrit depuis 1981 dans la Constitution fédérale, relèvent de la pure et simple discrimination. Exprimée en chiffres, la discrimination salariale en fonction du sexe atteindrait en Suisse, selon la méthode de calcul adoptée, 23 % ou 14 %. Même dans l'hypothèse la plus optimiste, cela fait 14 % de trop. C'est la raison pour laquelle il faut souhaiter que soient mises en œuvre des mesures très concrètes permettant d'y remédier, notamment des mesures qui rendent possible aux travailleuses discriminées de faire valoir leurs droits devant la justice sans craindre de se retrouver isolées et de perdre leur emploi. De telles mesures sont suggérées dans le rapport. Elles ne font pas l'unanimité parmi les expert-e-s. Mais à quoi cela sert-il d'avoir des droits si on ne dispose pas des moyens de les faire respecter ?

D'autre part, il faudrait pouvoir compter sur des critères d'appréciation fiables en matière d'évaluation du travail accompli. Il n'est pas toujours possible de comparer le salaire d'une travailleuse avec celui d'un travailleur fournissant exactement les mêmes prestations ; la discrimination peut s'introduire subrepticement par une évaluation non équitable des postes et des qualités et qualifications nécessaires pour les occuper.

Cela étant dit, la discrimination salariale est une chose, la disparité globale entre les salaires des femmes et des hommes en est une autre. Les travailleuses sont payées en Suisse 41 % de moins que les travailleurs. Pourquoi ? Parce qu'elles sont directement discriminées, bien sûr, mais aussi parce qu'elles sont moins bien formées, parce que leur carrière est discontinue, parce que les tâches familiales font directement concurrence à la promotion professionnelle, etc. Une véritable politique d'égalité salariale doit s'attaquer aussi à ces causes structurelles de l'inégalité.

Les auteur-e-s du rapport l'ont bien compris, et proposent toute une série de mesures visant ni plus ni moins qu'à faire profondément évoluer le statut des femmes dans notre société. Elles/ils mettent ainsi le doigt dans le véritable engrenage de l'égalité, d'où toutes les relations anciennes entre les sexes devront sortir changées. Puisse l'engrenage ne pas se gripper dès les premiers tours !